

Compte-rendu de la Commission de suivi
Carrière CDMR d'Aussac-Vadalle et Nanclars

Mardi 1^{er} octobre 2024

Présents :

M. Gérard Liot, Maire Aussac-Vadalle
M. Pierre-Hermann Mugnier, Maire Nanclars
Mme Régine Liot, conseillère municipale Aussac-Vadalle
M. Philippe Gabard, Adjoint au Maire de Nanclars
M. Didier Ardeley, Adjoint au Maire de Nanclars
M. Patrick Rivolet, Habitant de Nanclars – association Riverains de la Duchesse
M. Gregory Martinez, Chef de carrière CDMR Groupe Garandean
M. Laurent Richaud, Président Groupe Garandean
M. Marc-Antoine François, Géologue Groupe Garandean
Mme Juliette Chauvière, Responsable foncier environnement Groupe Garandean

Excusés : Mme Sagne, Mme Kerjean, Mme Rivolet

M. Liot, Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 18h30. Il demande à tous les participants une minute de silence en mémoire de Mme Moufflet, membre de la commission, décédée en avril dernier.

M. Liot indique qu'étant donné le nouvel arrêté de CDMR autorisant l'extension de la carrière sur Aussac et Nanclars, la Commission sera désormais co-présidée par les 2 maires d'Aussac et Nanclars et qu'elle aura lieu en alternance dans l'une ou l'autre commune. M. Mugnier remercie M. Liot et indique qu'il est satisfait de cette nouvelle organisation.

Puis ils donnent la parole à Mme Chauvière qui présente différents sujets (voir présentation jointe) :

- Nouvel arrêté préfectoral du 27 juin 2024
- Avancée de l'exploitation
- Travaux d'aménagements réalisés en 2024 – 2025 :

- la déviation du RD 115 pour permettre la construction du pont sera réalisée en octobre.

=> M. Mugnier demande pendant combien de temps cette déviation va être en service : M. Richaud indique qu'elle sera en service pendant la durée nécessaire pour les études et la construction du pont, soit environ 9 mois, de novembre à juillet. Ensuite le RD 115 sera rétabli sur le pont. Dans tous les cas la continuité de passage sera maintenue sur la route.

- Travaux de construction du pont permettant le passage en dessous de la RD 115 de la piste de carrière reliant les deux excavations (actuelle et future)

=> M. Ardeley demande à quelle hauteur sera la piste sous le pont : M. François répond que la piste sera à environ 102 m NGF soit 15 mètres en dessous de terrain naturel actuel.

=> M. Liot demande si le pont est bien prévu pour toutes les charges y compris Poids-lourds car si jamais le projet de raccordement du RD 115 à la RN 10 est validé il faudra que les PL puissent passer. M. Richaud indique que c'est le département qui a donné ses spécifications mais qu'a priori oui le pont est bien prévu pour toutes les charges.

- Plantation de 450 ml de haies, à l'hiver 2025, sur les parcelles évitées en bordure de RD 115

- Réalisation de boisements compensateurs également à l'hiver 2025 sur 17ha dont 3 parcelles sur Aussac- Vadalle et Nanclars.

=>M. Rivolet demande quelles essences seront prévues pour ces boisements et si des mesures sont prévues pour permettre que ces boisements prennent effectivement étant donné le changement climatique : M. François indique que pour les haies, on travaille sur des essences très variées, ce qui limite les risques, en racines nues avec un paillage important. Pour les boisements surfaciques, c'est la DDT qui impose les essences, à savoir feuillus locaux type chêne et/ou charme. Le taux de reprise doit être de 80% à l'automne qui suit la plantation et on fait des regarnis si nécessaire.

=> M. Liot demande si le boisement sur la carrière (terrains à rétrocéder à la commune) est bien toujours prévu. Mme Chauvière confirme que ces boisements seront réalisés lorsque les installations auront été déplacées et la zone remise en état, en début de phase 2.

- Chemins ruraux : création du nouveau chemin en 2026

⇒ M. Liot précise que l'enquête publique pour la désaffectation des chemins ruraux sera commune avec Nanclars, ce qui permettra de mutualiser les dépenses afférentes. Elle est prévue du 21/10/2024 au 4/11/2024 a priori.

- Surveillance des poussières (résultats 2023 – 2024) : les résultats des jauges riverains (1 par village) sont proches de ceux de la jauge témoin (non impactée par la carrière) et généralement inférieurs à 100 mg/m²/jour.

⇒ M. Ardeley dit qu'il y a un ressenti des riverains sur les poussières, ils n'ont qu'à regarder leurs voitures. Mme Chauvière indique que les niveaux de poussières peuvent être plus importants au niveau de la RD 40 comme l'indique la jauge de la carrière située en bordure de cette route. Mme Chauvière précise que la balayeuse passe environ une fois par semaine, avant le week-end pour nettoyer la route (RD40).

⇒ M. Rivolet demande comment ces résultats sont calculés et est-ce qu'ils prennent en compte les périodes très poussiéreuses. M. François indique que les mesures sont réalisées pendant 1 mois une fois par trimestre, ce qui va au-delà de la réglementation qui impose une mesure semestrielle. Les mesures sont réalisées selon une norme et les résultats sont analysés au regard de la météo et des activités réalisées sur le site.

- Contrôle des vibrations des tirs de mine : résultats 2023 – 2024 sur 3 points (Chez M. Bernier à Ravaud, à l'église de Nanclars, à Aussac). Mme Chauvière précise qu'actuellement, on fait 1 à 3 tirs de mine par mois.

=> M. Gabard indique que lors des tirs, les lauzes du toit de l'église de Nanclars tombent et ont endommagé une voiture garée à côté.

⇒ Mme Chauvière indique que les vibrations mesurées à l'église sont très faibles (inférieures à 1 mm/sec) et que la suppression également, hormis sur 2 tirs.

⇒ M. Rivolet dit que le sol sous Nanclars est une zone de transition géologique et qu'on est sur une zone karstique qui fait que les vibrations sont plus fortement ressenties.

⇒ M. Gabard dit que l'on ressent plus l'effet des tirs à l'étage des habitations.

⇒ M. Liot dit que les tirs de mine ont toujours été un problème pour les riverains car ils génèrent un ressenti négatif même si au final il n'y a pas de dégâts réels liés aux tirs.

⇒ M. Ardeley trouve qu'il y a une augmentation de ce ressenti, malgré les mesures mises en place pour prévenir les riverains.

- ⇒ Mme Chauvière dit que la bonne nouvelle est que dans les prochains mois, comme la carrière va exploiter les terrains de l'extension, on aura moins besoin de tirs de mine puisqu' on peut extraire la couche superficielle (les calcaires jaunes) directement à la pelle.
- Suivi des eaux : présentation des suivis réalisés dans le cadre du nouvel arrêté et notamment du suivi du débit de la source de Nanclars. Mme Chauvière précise qu'il n'y a pas eu de mesures en juillet 2024 car les eaux étaient trop hautes.
 - ⇒ M. Rivolet demande des précisions sur la capacité du bassin d'infiltration (qui doit être mis en place à compter de la phase 2 pour renvoyer les eaux vers le sous-bassin versant de Nanclars) étant donnée l'année qu'on vient de passer avec énormément d'eau. M. François indique que le bassin a été dimensionné pour absorber le débit maximal de la pompe et qu'au pire le niveau montera au niveau de la carrière, ce qui peut arriver parfois.
 - ⇒ M. Liot demande s'il existe une procédure pour arrêter le rejet au fossé (qui rejoint le ruisseau de Ravaud) en cas de pollution des eaux. M. François indique qu'en effet, en cas de pollution accidentelle des eaux, il est prévu d'arrêter la pompe et de mettre en place les dispositifs permettant la dépollution (kits anti-pollution pour hydrocarbures, etc.).
- Mesures de Bruit : présentation des mesures réalisées en 2023.
 - ⇒ M. Liot indique qu'il s'est rendu compte que certains endroits de Ravaud sont plus exposés au bruit de la carrière que des habitations pourtant plus proches. Les élus de Nanclars confirment la même constatation.
 - ⇒ Mme Chauvière rappelle les mesures destinées à améliorer le niveau de bruit des riverains : déplacement des installations, position de la trémie (opposée), bardages acoustiques.
- Sujets divers : présentation du programme Oiseaux des carrières (auquel la carrière d'Aussac participe), des mesures ERC mises en place dans le cadre du nouvel arrêté et de la démarche RSE de l'entreprise.
 - ⇒ M. Liot est intéressé par Oiseaux des carrières et trouve que cela pourrait être intéressant d'organiser une visite des écoliers d'Aussac sur ce thème. Mme Chauvière indique que c'est possible dans le cadre du programme, ce sont les écologues des associations partenaires (LPO, Charente Nature) qui présentent les espèces emblématiques aux enfants.
 - ⇒ M. Rivolet trouve cela intéressant mais il faut aussi expliquer aux enfants que les carrières ont un impact sur l'environnement et créent des nouveaux biotopes qui ne sont pas ceux originellement présents.

Plus aucun sujet ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.